

## Procès-verbal de l'assemblée générale constitutive du 18/01/2024

Le 18/01/2024 à 16 heures, les fondateurs de l'association « Primo Basso : une vie en écriture » se sont réunis en assemblée générale constitutive à la salle « Ça respire encore / Freedom Théâtre », 126 bis rue Saint Dizier, 54000 NANCY

Sont présents :

- Marcelle Basso-Boccabella,
- Pierre Dosdat,
- Gilles Losseroy
- Christian Magnani
- Daniel Pierson
- Yves Thouvenel
- Jeanine Vedrenne

L'assemblée générale désigne Marcelle Basso-Boccabella en qualité de présidente de séance et Pierre Dosdat en qualité de secrétaire de séance.

La présidente de séance met à la disposition des présents le projet de statuts de l'association.

Puis elle rappelle que l'assemblée générale constitutive est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- présentation du projet de constitution de l'association ;
- présentation du projet de statuts et du règlement intérieur ;
- adoption des statuts et du règlement intérieur ;
- désignation des premiers membres du conseil ;
- définition du montant de la cotisation ;
- pouvoirs en vue des formalités d'ouverture de compte bancaire ;

La présidente expose les motifs du projet de création de l'association et commente le projet de statuts. Elle ouvre la discussion. Un débat s'instaure entre les membres de l'assemblée pour imaginer les projets qui pourraient être développés autour de l'œuvre de Primo Basso et des moyens pour les mettre en œuvre.

Le premier projet porte sur l'organisation d'une soirée le 22 mars 2024, financée par l'association Culture et Communication autour d'une lecture de plusieurs textes de Primo Basso.

Un second projet porte sur l'organisation d'un évènement (journée d'étude, exposition, rencontres...) à l'abbaye des Prémontrés à Pont-à-Mousson en collaboration avec l'Université de Lorraine.

D'autres pistes sont évoquées, notamment l'utilisation des contes de Primo Basso dans les collèges, la participation au Festival des Nouvelles de Nancy ou l'éventuelle publication d'un roman inédit de Primo Basso.

La discussion porte aussi sur la communication autour de la nouvelle association, comment la faire connaître aux élus et au monde de la culture à Nancy et sa région.

Après quoi, personne ne demandant plus la parole, la présidente met successivement aux voix les délibérations suivantes.

**1<sup>ère</sup> délibération :** L'assemblée générale adopte les statuts et le règlement intérieur dont les projets lui ont été soumis.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**2<sup>ème</sup> délibération :** Le montant de la cotisation pour la première année est fixé à 20 Euros.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**3<sup>ème</sup> délibération :** L'assemblée générale constitutive désigne en qualité de premiers membres du conseil :

- Marcelle Basso-Boccabella,
- Andrée Chauvin-Vileno,
- Pierre Dosdat,

- Gilles Losseroy
- Christian Magnani,

Conformément aux statuts, cette désignation est faite pour une durée expirant lors de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024. Les membres du conseil ainsi désignés acceptent leurs fonctions.

**4<sup>ème</sup> délibération :** L'assemblée générale constitutive désigne

- Marcelle Basso-Boccabella,
- Pierre Dosdat,

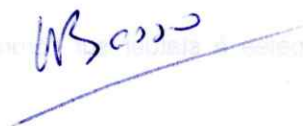
pour ouvrir le compte bancaire de l'association.

Ils auront chacun séparément la signature pour faire toutes opérations bancaires.

Les personnes ainsi désignées acceptent leurs fonctions.

**5<sup>ème</sup> délibération :** L'assemblée générale constitutive désigne Jeanine Vedrenne comme membre d'honneur de l'association.

*Marcelle Basso-Boccabella*  
Présidente de séance



*Pierre Dosdat*  
Secrétaire de séance

